

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grands Froids, le Bourgmestre de Liège prend une ordonnance de police

Au vu de la situation météorologique exceptionnelle et en complément des mesures adoptées dans le cadre du Plan Grands Froids, le Bourgmestre de Liège, Willy Demeyer, a pris ce mardi une ordonnance de police. Au terme de celle-ci, toute personne qui démontre son intention de passer la nuit dehors sera conduite dans un lieu d'accueil chauffé.

Cette ordonnance entre en vigueur ce 9 février à 21h jusqu'au 21 février à 07h.

Depuis plusieurs jours, le Bourgmestre, la Ville de Liège et ses acteurs sociaux sont interpellés concernant la situation de citoyennes et de citoyens qui refusent toute forme d'intervention des intervenants sociaux.

En Belgique, l'aide contrainte, qui porte une atteinte grave aux droits fondamentaux de la personne, doit répondre au cadre légal repris dans la Loi de 1990 sur la maladie mentale et la mise en observation ou la Loi de 2013 sur les régimes d'incapacité.

Cette démarche doit être effectuée par le Parquet qui requiert un avis médical. Pour le corps médical, il faut que 3 conditions soient rencontrées :

- la personne représente un danger pour elle-même ou pour autrui ;
- elle refuse toute forme d'aide ;
- un diagnostic de maladie mentale doit être réalisé par un médecin.

Willy Demeyer considère que même si ces conditions ne sont pas remplies, les personnes sont et se mettent en danger. Dès lors, seul un recours aux dispositions de police administrative via une ordonnance de police permet de placer ces personnes à l'abri.

Cette disposition vient compléter les nouvelles mesures adoptées depuis ce lundi pour réagir face à la situation climatique exceptionnelle que connaît notre ville actuellement.

Un Plan Grands Froids aux mesures élargies :

Depuis hier, **14 lits d'urgence supplémentaires** ont été ouverts à l'Armée du Salut et le Bourgmestre de Liège, Willy Demeyer, a activé la possibilité de **réquisition de chambres d'hôtels**.

Des **maraudes véhiculées** sont également mises en œuvre en soirée pour s'assurer que toute personne qui se trouve à la rue puisse bénéficier d'un accueil de nuit au chaud. La Zone de Police de Liège est désormais chargée de la mise en œuvre de l'ordonnance de police qui prévoit que toute personne qui refuse d'être mise à l'abri pourra être arrêtée administrativement.

Les températures restant sous la barre des zéro degré, y compris en journée, une extension de l'accueil de jour sera opérationnelle dès ce mercredi 10 février.

L'Abri de jour, rue Morinval, accessible les mardi, jeudi et vendredi de 11h00 à 15h30, étend ses horaires d'ouverture au lundi et mercredi de 9 à 14h30.

Le Hall Omnisport du Boulevard de la Constitution sera lui ouvert dès ce mercredi de **9 à 18h** pour accueillir les personnes souhaitant être au chaud.

L'horaire de l'accueil communautaire géré par le Relais Social du Pays de liège, Boulevard de la Sauvenière, reste inchangé de 9h à 20h, 7 jours/7.

L'ensemble des mesures font l'objet d'une évaluation permanente et sont susceptibles d'encore évoluer dans les prochains jours.

Nous vous remercions de bien vouloir répercuter ces informations dans vos médias.

Laurence COMMINETTE
Responsable de la Communication
Cabinet du Bourgmestre
Willy Demeyer
04/221.81.32